

SOUS-COMITÉ DES SERVICES

PARTICIPATION D'OBSERVATEURS

Note du secrétariat

1. A sa réunion du 15 juillet 1994, le Sous-Comité des services a demandé au secrétariat de fournir des renseignements sur la présence d'observateurs pendant les négociations du Cycle d'Uruguay, ainsi que sur la participation d'organisations non gouvernementales et régionales. Le secrétariat a élaboré la présente note pour donner suite à cette demande.

2. En ce qui concerne la participation d'observateurs aux négociations du Cycle d'Uruguay, les renseignements pertinents figurent dans les paragraphes 13 à 19 de la note préparée par le secrétariat à l'intention du Sous-Comité des questions institutionnelles, procédurales et juridiques (PC/IPL/W/3). Ces paragraphes sont repris à l'annexe A de la présente note. Il convient de noter que le statut d'observateur n'a été accordé à aucune organisation non gouvernementale. L'annexe indique également que certaines organisations régionales ont été invitées à participer à la réunion ministérielle de Marrakech en qualité d'observateur.

3. En ce qui concerne le Sous-Comité des services et les groupes de négociation, la situation actuelle est la suivante:

- a) Le Sous-Comité des services a accordé le statut d'observateur à la Banque mondiale, au FMI, aux Nations Unies et à la CNUCED. La demande présentée par la Chambre de commerce internationale n'a pas encore été examinée.
- b) Le Groupe de négociation sur les télécommunications de base a accordé le statut d'observateur à l'UIT et à la CNUCED. Les demandes présentées par la Banque mondiale et la Télécommunauté Asie-Pacifique sont à l'examen.
- c) Le Groupe de négociation sur les services de transport maritime a accordé le statut d'observateur à la CNUCED. Les demandes présentées par la Banque mondiale, l'OCDE et le Conseil des associations nationales d'armateurs d'Europe et du Japon sont à l'examen.
- d) Le Groupe de négociation sur le mouvement des personnes physiques n'a, à ce jour, accordé le statut d'observateur à aucune organisation internationale. Les demandes présentées par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations sont à l'examen.

4. En ce qui concerne les gouvernements, le Sous-Comité des services a décidé, à sa première réunion tenue le 19 mai 1994, que les gouvernements qui avaient été associés aux travaux du Comité des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay seront invités à assister aux réunions formelles du Sous-Comité en qualité d'observateurs. Les autres demandes qui seraient présentées afin d'obtenir

le statut d'observateur seront examinées cas par cas. S'agissant du Groupe de négociation sur les télécommunications de base et du Groupe de négociation sur les services de transport maritime, les gouvernements qui ont signé l'Acte final mais qui n'ont pas annoncé leur intention de participer aux négociations peuvent avoir le statut d'observateur. Les demandes présentées par les autres gouvernements seront examinées cas par cas. Pour le Groupe de négociation sur le mouvement des personnes physiques, auquel participent tous les signataires de l'Acte final, les demandes présentées par les autres gouvernements doivent être examinées cas par cas. Une liste des membres et des observateurs du Comité préparatoire figure à l'annexe B de la présente note (PC/INF/1). Cette liste est également valable en ce qui concerne le Sous-Comité des services.

ANNEXE A

III. Arrangements concernant le statut d'observateur des organisations internationales aux réunions du Cycle d'Uruguay

13. A sa réunion du 3 juillet 1987, le Comité des négociations commerciales (CNC) a adopté la décision ci-après¹ au sujet de la présence d'organisations internationales aux débats du Cycle d'Uruguay:

"1. Etant donné que la participation d'organisations internationales à des réunions pourrait faciliter la réalisation de l'objectif qui consiste à renforcer l'interrelation entre les politiques commerciales et les autres politiques économiques qui affectent le commerce et le développement, des représentants d'organisations internationales seraient invités à assister aux réunions officielles d'organes de négociation au cours de la phase initiale selon les modalités indiquées ci-après. Les organes de négociation peuvent recommander que d'autres organisations internationales assistent à ces réunions. Comme les négociations se déroulent entre participants, cette présence a pour seul objet de permettre aux organes de négociation de bénéficier d'un soutien technique approprié dans les domaines où ces organisations sont qualifiées, afin de compléter les compétences essentiellement apportées par les participants. Ce soutien technique pourrait prendre la forme de réponses orales, au cours des réunions, à des demandes de données factuelles et d'éclaircissements, transmises par le Président, sur les activités et instruments pertinents de ces organisations, ainsi que de documents sur des éléments de fait établis à la demande de l'organe de négociation.

2. Il est entendu que les règles relatives au caractère confidentiel des débats des organes de négociation s'appliqueront aussi aux représentants de ces organisations et que la teneur des discussions et des documents ne pourrait pas être utilisée en dehors des secrétariats des organisations internationales assistant aux réunions.

3. Il est également entendu que les organisations internationales invitées fourniraient leur soutien d'une manière qui n'affecterait pas les positions des participants dans les négociations et que les renseignements obtenus ne seraient utilisés qu'aux fins indiquées au paragraphe 1 ci-dessus.

4. Il est également entendu que, conformément à la pratique normale, les organes de négociation pourront décider de tenir des séances privées lorsqu'ils les jugeront nécessaires."

14. La Décision était accompagnée de la liste ci-après.

<u>Groupe de négociation</u>	<u>Domaine</u>	<u>Organisations</u>
Groupe 1	Droits de douane	CCD
Groupe 2	Mesures non tarifaires	CCD, CNUCED
Groupe 3	Produits provenant des ressources naturelles	Néant

¹MTN.TNC/3, annexe.

Groupe 4	Textiles et vêtements	Néant
Groupe 5	Agriculture	FAO
Groupe 6	Produits tropicaux	FAO
Groupe 7	Articles de l'Accord général	FMI
Groupe 8	Accords et arrangements issus des NCM	CCD, lors de l'examen du Code de l'évaluation en douane. ISO et CEI lors de l'examen du Code des obstacles techniques
Groupe 9	Sauvegardes	Néant
Groupe 10	Subventions et mesures compensatoires	Néant
Groupe 11	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon	CCD, CNUCED, OMPI
Groupe 12	Mesures concernant les investissements et liées au commerce	BIRD, FMI
Groupe 13	Règlement des différends	Néant
Groupe 14	Fonctionnement du système du GATT	BIRD, FMI, CNUCED
	Organe de surveillance	Néant
	GNM	BIRD, FMI, ONU, CNUCED
	GNS	BIRD, FMI, ONU, CNUCED
	CNC	BIRD, FMI, ONU, CNUCED

15. A la suite de la restructuration des groupes de négociation du Cycle d'Uruguay, en avril 1991, la question de la participation des organisations internationales a été réexaminée. A une réunion du CNC tenue en juin 1991, le Président a dit que, en raison de la nouvelle répartition des thèmes de négociation dans certains des nouveaux groupes, les organisations internationales seraient invitées à assister soit à une partie seulement des réunions formelles des groupes de négociation traitant de domaines relevant de leur compétence, soit à l'intégralité des débats. Pour des raisons pratiques, la deuxième formule a été adoptée. On trouvera ci-après la liste des organisations internationales qui ont été invitées à assister aux réunions des groupes de négociation après la restructuration, sur la même base qu'aux précédents groupes de négociation.²

²MTN.TNC/21, annexe, page 5 et Corr.1.

<u>Groupe de négociation</u>	<u>Organisations</u>
Agriculture (ex GN 5)	FAO
Institutions (ex GN 13 et 14)	BIRD, FMI, CNUCED
Accès aux marchés (ex GN 1, 2, 3 et 6)	CCD, FAO, BIRD, FMI, CNUCED
Etablissement de règles et MIC (ex GN 2, 7, 8, 9, 10 et 12)	CCD, BIRD, CEI, FMI, ISO
Textiles et vêtements (ex GN 4)	Néant
ADPIC (ex GN 11)	CCD, CNUCED, OMPI, UNESCO
Organe de surveillance	Néant
Services	BIRD, FMI, ONU, CNUCED
GNM	BIRD, FMI, ONU, CNUCED
CNC	BIRD, FMI, ONU, CNUCED

16. La question de la participation des organisations internationales a aussi été soulevée dans le contexte des préparatifs de la Réunion ministérielle de Marrakech. Il a été convenu que les quatre organisations qui avaient régulièrement assisté aux réunions du CNC, à savoir l'ONU, la CNUCED, le FMI et la Banque mondiale, ainsi que celles qui avaient participé aux réunions des précédents groupes de négociation, à savoir le CCD, la CEI, la FAO, l'ISO, l'OMPI et l'UNESCO, seraient invitées. Le Président a dit qu'il se proposait de répondre favorablement aux demandes que diverses organisations intergouvernementales régionales présenteraient probablement en vue d'assister à la Réunion ministérielle de Marrakech en qualité d'observateurs et que ces organisations ne seraient en principe pas invitées à prendre la parole, à moins que l'on dispose de suffisamment de temps, mais qu'elles pourraient, si elles le souhaitent, distribuer des déclarations écrites qui seraient incorporées au compte rendu.³ Les organisations auxquelles il pensait étaient les organisations intergouvernementales économiques régionales qui avaient manifesté un intérêt constant pour les travaux du GATT et le Cycle d'Uruguay, soit par leur participation à titre d'observateur aux sessions des PARTIES CONTRACTANTES ou aux réunions du Conseil, soit par les contributions techniques utiles qu'elles avaient apportées aux discussions entre les participants tout au long des négociations. Sur cette base, la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Système économique latino-américain (SELA), le Bureau international des textiles et des

³MTN.TNC/W/135.

vêtements (BITV) et le Fonds monétaire arabe seraient invités suite à la demande qu'ils avaient présentée ou à l'intérêt qu'ils avaient exprimé, de même que le Centre du commerce international (CCI).

17. Le Président a ajouté que, pour maintenir un certain équilibre entre les régions, il conviendrait d'inviter les commissions régionales de l'ONU, à savoir les Commissions économiques pour l'Afrique (CEA), pour l'Europe (CEE) et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les Commissions économiques et sociales pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et pour l'Asie occidentale (CESAO), et les banques de développement régionales. Comme la Banque interaméricaine de développement (BID) avait déjà été invitée, il faudrait également inviter les Banques africaine et asiatique de développement. Les suggestions du Président ont été approuvées.

18. Sur la base des points convenus mentionnés ci-dessus, les organisations suivantes ont été invitées à la Réunion ministérielle de Marrakech:

AELE, ALADI, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale, BERD, BIT, BITV, CCD, CCI, CEA, CEE, CEI, CEPALC, CESAO, CESAP, CNUCED, FAO, FMI, Fonds monétaire arabe, ISO, OCDE, OMPI, ONU, Organisation de la Conférence islamique, Organisation mondiale du tourisme, Secrétariat du Groupe ACP, Secrétariat du Groupe SELA, UNESCO.

19. Le degré de participation des organisations internationales aux négociations du Cycle d'Uruguay a varié considérablement en fonction du groupe de négociation. Certaines organisations ont apporté leurs contributions sous forme de notes techniques, par exemple dans les négociations sur le fonctionnement du système du GATT, d'autres en s'associant à divers domaines de négociation, par exemple l'agriculture et les mesures sanitaires et phytosanitaires (Commission du Codex Alimentarius, Office international des épizooties et Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux), l'évaluation en douane (CCD), les règles d'origine (CCD), les obstacles techniques au commerce (ISO et CEI), les ADPIC (OMPI et UNESCO), la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial (FMI et BIRD), la balance des paiements (FMI), et les services (FMI, BIRD et CNUCED). Dans la plupart de ces cas, les dispositions des accords et arrangements pertinents de l'OMC reflètent cette situation.

ANNEXE BMEMBRES DU COMITE PREPARATOIRE ET DE SES SOUS-COMITES
ET OBSERVATEURS A LEURS REUNIONS¹

(au 1er août 1994)

MEMBRES (114):

AFRIQUE DU SUD
ALGERIE
ALLEMAGNE
ANGOLA
ANTIGUA-ET-BARBUDA
ARGENTINE
AUSTRALIE
AUTRICHE
BAHREIN
BANGLADESH
BARBADE
BELGIQUE
BELIZE
BENIN
BOLIVIE
BOTSWANA
BRESIL
BRUNEI DARUSSALAM
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMEROUN
CANADA
CHILI
CHINE
CHYPRE
COLOMBIE
COMMUNAUTES
EUROPEENNES
CONGO
COREE, REP. DE
COSTA RICA
COTE D'IVOIRE
CUBA
DANEMARK
DOMINIQUE
EGYPTE
EL SALVADOR
EMIRATS ARABES UNIS
ESPAGNE
ETATS-UNIS
FIDJI
FINLANDE
FRANCE
GABON
GHANA
GRECE
GUATEMALA

GUINEE BISSAU
GUYANA
HONDURAS
HONG KONG
HONGRIE
INDE
INDONESIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAEL
ITALIE
JAMAIQUE
JAPON
KENYA
KOWEIT
LIECHTENSTEIN
LUXEMBOURG
MACAO
MADAGASCAR
MALAISIE
MALAWI
MALI
MALTE
MAROC
MAURICE
MAURITANIE
MEXIQUE
MOZAMBIQUE
MYANMAR
NAMIBIE
NICARAGUA
NIGER
NIGERIA
NORVEGE
NOUVELLE-
ZELANDE
OUGANDA
PAKISTAN
PARAGUAY
PAYS-BAS
PEROU
PHILIPPINES
POLOGNE
PORTUGAL
QATAR

REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE
REPUBLIQUE
DOMINICAINE
REPUBLIQUE
SLOVAQUE
REPUBLIQUE
TCHEQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI
SENEGAL
SINGAPOUR
SRI LANKA
STE-LUCIE
SUEDE
SUISSE
SURINAME
TANZANIE
THAILANDE
TOGO
TRINITE-ET-TOBAGO
TUNISIE
TURQUIE
URUGUAY
VENEZUELA
ZAIRE
ZAMBIE
ZIMBABWE

OBSERVATEURS:GOUVERNEMENTS
ASSOCIES (19)

ALBANIE
ARABIE SAOUDITE
ARMENIE
BELARUS
BULGARIE
CROATIE
EQUATEUR
ESTONIE
FEDERATION DE
RUSSIE
JORDANIE
LETTONIE
LITUANIE
MOLDOVA
MONGOLIE
NEPAL
PANAMA
SLOVENIE
TAIPEI CHINOIS
UKRAINE

ORGANISATIONS (4)

BANQUE MONDIALE
CNUCED
FMI
ONU

¹Il n'y a pas d'observateurs au Sous-Comité du budget, des finances et de l'administration.